

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Maria JULIENE, Mme Sandrine NIEL et Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET, Mme Dominique LE GALL (excusée), M. Michel PAGEAU (excusé), Mme Nathalie TRUIN (excusée) et Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à M. Daniel GARNIER (Maire), M. Michel PAGEAU à Mme Jacqueline LE TEXIER et Mme Nathalie TRUIN à Mme Florence BEZIER.

Mme Marie RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

17 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Attribution du marché d'entretien des locaux de l'école publique et de l'APS/ALSH du site Louis Cadoret 2026(-2028)

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, invite Mme Jacqueline LE TEXIER, adjointe déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, qui rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° D.20251512-02 votée en séance du 15 décembre dernier.

Cette délibération présentait le projet de renouvellement du contrat d'entretien (nettoyage) des locaux du site de l'école publique et de l'APS (Accueil PériScolaire) / ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du site Louis Cadoret 2026(-2028).

Mme LE TEXIER rappelle aussi qu'une procédure de consultation publique, sous la forme d'un marché à procédure adaptée - passé en application des articles L. 2123-1 et suivants, a été conduite du 12 novembre au 5 décembre 2025. Appel d'offres auquel ont répondu trois candidats différents :

- ARC EN CIEL SUD OUEST dont le siège est à Sainte-Luce-sur-Loire (44),
- ESSI NACRE dont le siège est à Saint-Herblain (44),
- NET'QUEST dont le siège est à Nantes (44).

L'analyse de ces 3 offres qui s'est faite entre le 8 et le 11 décembre dernier, a été réalisée conjointement par le secrétaire général de mairie et Mme LE TEXIER. En conclusion, et ce, même si bien sûr, l'analyse des prix a permis de faire un pré-classement sur le critère de jugement n° 1 (sur 3) sur 70 points, il restait à statuer sur les deux autres critères (n° 2 : « Références et expériences dans le domaine » pour 20 points et n° 3 : « Modalités d'intervention, exposées à l'aide d'une fiche en récapitulant les étapes » pour 10 points). Et même si l'attribution des 30 points restants pouvait ne pas remettre forcément en cause le classement provisoire actuel, plusieurs interrogations, besoins d'explications et/ou d'incohérences relevées pour les 3 candidats, témoignaient d'un besoin de rencontre de chaque candidat.

En conséquence, il a été décidé de suivre la proposition de Mme LE TEXIER et donc de reporter l'attribution du marché d'entretien des locaux de l'école publique et de l'APS/ALSH du site Louis Cadoret 2026(-2028) à ce Conseil Municipal de janvier 2026 ou au plus tard de celui de début mars 2026.

Les trois sociétés ont donc été avisées de ce report de décision d'attribution et ont été reçues lors d'entretiens individuels entre le 6 et le 13 janvier dernier, afin de soutenir leurs candidatures et leurs offres. Précisions et réponses aux interrogations ayant été obtenues lors de ces trois rencontres, la commission « Affaires scolaires - Enfance » s'est réunie le mardi 20 janvier 2025 à 17h30 en mairie, pour étudier l'ensemble de ces trois offres et établir le classement ci-dessous, des 3 offres :

Entreprises candidates	Critère 1 Tarification <u>70 points</u>	Critère 2 Références et expériences dans le domaine <u>20 points</u>	Critère 3 Modalités d'intervention, exposées à l'aide d'une fiche en récapitulant les étapes <u>10 points</u>	TOTAL / 100	Classement
ARC EN CIEL SUD OUEST	1 898.00 € HT soit 2 277.60 € TTC mensuel ⇒ <u>26 731.20 € TTC ANNUEL</u> <u>61.82 points</u>	<u>20 points</u>	<u>10 points</u>	91.82	2nd
ESSI NACRE	1 935.00 € HT soit 2 322.00 € TTC mensuel ⇒ <u>27 864.00 € TTC ANNUEL</u> <u>58.56 points</u>	<u>18 points</u>	<u>5 points</u>	81.56	3^{ème}
NET'QUEST	1 556.15 € HT soit 1 867.38 € TTC mensuel ⇒ <u>23 308.56 € TTC ANNUEL</u> <u>70.00 points</u>	<u>20 points</u>	<u>7 points</u>	97.00	1^{er}

Pour information ou rappel - Formule de calcul : prix le plus bas = 80 points - autres offres = offre la plus basse / offre étudiée x 80)

Ainsi, la commission « Affaires scolaires - Enfance » propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, soit celle de la société NET' QUEST, pour un montant de rémunération mensuelle de 1 556.15 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Mme LE TEXIER et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de suivre la proposition de la commission « Affaires scolaires -Enfance » et donc de d'attribuer le marché d'entretien des locaux de l'école publique et de l'APS/ALSH du site Louis Cadoret 2026(-2028), à la société NET' QUEST pour un montant total de 1 556.15 € HT ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les deux sociétés candidates non retenues de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à l'offre de prix présentée par l'entreprise retenue ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches relatives à ce dossier de marché.

Publié le 28/01/2026

La secrétaire de séance,
Marie RAFFIN



Le Maire,
Daniel GARNIER

